

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bex, M. Bilongo, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel,
M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes,
Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud,
M. Lahmar, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, Mme Soudais, M. Taché,
Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« un an »

les mots :

« six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli nous nous opposons totalement à cette proposition de loi xénophobe qui souhaite aggraver l'accès au droit du sol déjà dérogatoire à Mayotte.

Le présent article durcit le droit du sol en proposant d'étendre la durée de résidence nécessaire des parents à 1 an, contre trois mois actuellement. Nous proposons par le présent amendement de réduire cette durée.

Hantée par la "pression migratoire", la droite n'hésite pas à se baser sur de faux arguments pour défendre cette ignoble PPL. Ils rejoignent ici les pires propositions du Rassemblement national. Ce texte ne fera qu'aggraver la situation à Mayotte, en rejetant la faute sur "l'étranger" comorien opposé au Mahorais, alors qu'ils formaient peu d'années avant un peuple commun, séparés contre le droit international.

Restreindre le droit du sol s'inscrit dans la politique sécuritaire et répressive des derniers gouvernements. Cela conduit à faire baisser l'acquisition de la nationalité française à Mayotte mais n'a pas d'impact sur les flux migratoires et selon Jules Lepoutre, professeur de droit public, "Les chiffres communiqués par le ministère confirment paradoxalement la faible attractivité du droit de la nationalité". Les personnes visées par la présente proposition de loi fuient la misère et de telles propositions ne font que les précariser davantage.